

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités Supplément au n° 305 | Septembre 2013

EDITO

36 769 maires

Chance ou faiblesse pour notre République ?



Les élections municipales qui auront lieu dans 6 mois constitueront, une nouvelle fois, un temps fort de notre démocratie mais il est paradoxal de constater que la commune est de plus en plus fragilisée et marginalisée dans les textes débattus actuellement au Parlement.

Prenons deux exemples :

Le projet de loi « décentralisation », voté en première lecture par le Parlement, est générateur d'effets pervers pour nos communes (création automatique des métropoles, suppression de l'intérêt communautaire, élection au suffrage universel direct d'au moins la moitié des élus métropolitains en 2020, DGF territorialisée au profit des seules intercommunalités, non reconnaissance de la responsabilité première des communes en matière d'offre et d'accès aux services publics de proximité, transfert hasardeux et coûteux de la gestion des milieux aquatiques, ...). La liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Le Bureau de l'AMF a fortement réagi sur le projet de loi ALUR qui transfère automatiquement la compétence PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes, dépossédant les communes de leurs compétences en la matière. C'était pourtant une compétence essentielle qui leur était attribuée par les lois de décentralisation de 1982. Un PLU n'est pertinent que s'il est la traduction d'un projet politique partagé entre les communes et porté par les élus, sur un périmètre cohérent.

C'est la raison pour laquelle le Bureau a décidé que notre premier grand débat au Congrès posera la question du rôle des 36 769 maires de France dans l'avenir de notre République.

Ainsi, nous vous invitons à venir nombreux en débattre car il est important que nos concitoyens soient bien éclairés sur les enjeux à venir, qui les concernent.

JACQUES PÉLASSARD



Rythmes scolaires : une rentrée complexe

Alors que pour la rentrée scolaire 2013 moins de 20% des communes ont décidé de mettre en place la semaine scolaire de neuf demi-journées, et que les communes ayant reporté l'application de la réforme à 2014 vont devoir s'y préparer, de très nombreuses inquiétudes demeurent chez les élus tant au niveau organisationnel qu'au niveau financier, et ce malgré la publication des derniers textes cet été.

Le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 et l'arrêté du 2 août 2013 confirment le montant et les modalités de versement des aides octroyées par l'Etat dans le cadre du fonds d'amorçage. Un autre décret n° 2013-707 du 2 août 2013 apporte quant à lui une définition du projet éducatif territorial qui prend la forme d'une convention conclue entre la commune ou l'EPCI compétent en matière scolaire, le préfet, le DASEN, voire d'autres acteurs éducatifs. A titre expérimental, pour une durée de trois ans, ce décret confirme l'allègement annoncé des taux d'encadrement des accueils de loisirs organisés dans le cadre d'un projet éducatif territorial sur le temps périscolaire (hors mercredi après-midi) : un animateur pour 14 enfants de moins de six ans et un animateur pour 18 enfants de six ans et plus. Les personnes intervenant ponctuellement peuvent être comptées dans les effectifs et la durée minimale de l'ouverture de l'accueil de loisirs par jour de fonctionnement peut être ramenée à une heure, au lieu de deux heures.

Le 1er août dernier, l'AMF a saisi le Premier ministre par courrier, pour lui indiquer notamment que le volet financier de la réforme n'était pas acceptable pour les maires et les présidents d'EPCI car il laisse à la charge des communes, ou des EPCI compétents en matière scolaire, une part très importante du coût de la mise en œuvre de la réforme et complexifie l'organisation des temps périscolaires.

Un financement mal assuré

L'AMF a d'autre part réitéré sa demande de pérennisation du fonds d'amorçage. Dans l'immédiat, elle demande, pour le moins, que la part des crédits non consommés en 2013 soit distribuée aux communes en 2014. S'agissant de la CNAF, l'AMF regrette qu'elle n'accepte l'allègement des taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires que pour les trois nouvelles heures périscolaires et non, comme le prévoit le décret du 2 août 2013, sur l'ensemble du temps périscolaire. Une telle décision va impliquer pour les communes une organisation différente du temps périscolaire selon qu'il s'agit des nouvelles heures ou des heures périscolaires actuelles, conduisant ainsi à deux contrats distincts pour des activités similaires, ce qui n'est pas acceptable. Ces observations ont été à nouveau relayées auprès de l'Elysée et du ministère de l'Education nationale.

96^e Congrès de l'AMF : le maire au cœur de l'action

Le prochain congrès des maires et des présidents de communautés, le dernier avant les élections municipales de 2014, sera pour l'AMF l'occasion de mettre en valeur le rôle particulier et irremplaçable du maire. Ne demeure-t-il pas, malgré un contexte de crise générale de confiance, l'élu préféré des Français ? Proche des citoyens, élu avec l'un des plus forts taux de participation, il est au cœur de la vie locale, au cœur de l'action. Au quotidien, il protège les habitants, il les rassemble et il construit leur avenir.

Le Congrès s'ouvrira, comme chaque année, par la journée consacrée à l'outre-mer le 18 novembre à l'Hôtel de ville de Paris, qui traitera de questions financières, de développement économique, d'emploi et d'énergie. Le 19 novembre, après la présentation d'une enquête exclusive de l'Institut Médiascopie sur la façon dont les citoyens perçoivent les maires et leur action, le débat introductif du congrès abordera, sans tabou, la question du rôle et du nombre de communes en France.

36 769 maires, est-ce une chance ou une faiblesse pour notre République ? Que penser de cette spécificité française qui nous démarque des autres pays européens ? Plusieurs personnalités d'horizons divers donneront leur avis, parfois contrasté.

Autre sujet brûlant : en pleine réflexion sur la décentralisation, le congrès s'attachera à discuter des nouvelles coopérations entre territoires, de la complémentarité entre urbain, péri-urbain et rural, et du couple commune-communauté. De quelle intercommunalité parle-t-on ? De coopération entre communes ou de supra-communauté, c'est-à-dire d'une structure supérieure à la commune ?

Le congrès traitera également de la réorganisation de l'administration territoriale.

Le quatrième débat portera sur les questions financières : comment préserver l'investissement local, indispensable à la bonne santé économique du pays, alors que les dotations de l'Etat sont en baisse constante ?

Outre ces grands thèmes de discussion, le



congrès traitera de tous les sujets qui préoccupent les élus : rythmes scolaires, ingénierie publique locale, emplois d'avenir, petite enfance, très haut débit, nouvelles règles électorales, énergie, ...

Une manifestation exceptionnelle sera organisée le 21 novembre pour le lancement de la commémoration officielle par les communes du centenaire de la Première Guerre mondiale avec la participation de l'orchestre de la Garde républicaine et le Chœur de l'armée française.

Décentralisation : bilan des débats au Parlement

En juillet dernier, les députés ont profondément remanié le texte issu des débats au Sénat.

On retiendra : la création du Haut conseil des territoires, le renforcement des CTAP, présidées par le président du conseil régional, et le rétablissement du pacte de gouvernance territoriale sous forme de conventions territoriales d'exercice concerté d'une compétence, élaborées par les chefs de file régionaux et départementaux (encadrement des cofinancements). Le rôle de chef de file de la région est élargi à l'aménagement numérique et au climat et à l'énergie ; celui du bloc communal est, en revanche, réduit à la mobilité durable.

Les députés ont rétabli l'automatisme de la création des métropoles par décret pour les communautés de plus de 400 000 h. situées sur une

aire urbaine de 650 000 h. (ou incluant un chef-lieu de région). Leurs compétences sont accrues et l'unification des impôts ménages ou de la DGF est facilitée. Est aussi introduit le principe de l'élection au suffrage universel direct de la moitié au moins des conseillers métropolitains à compter de 2020. Les députés ont réinséré les dispositions concernant la métropole du Grand Paris pour un statut plus intégré, confirmé la création des métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Lyon. A noter enfin l'abaissement du seuil de création des communautés urbaines à 250 000 h., l'augmentation des compétences exercées par les communautés de communes et l'assouplissement des conditions de définition de l'intérêt communautaire à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.

Statut de l'élu

L'AMF a rappelé, par courrier au Premier ministre, sa position sur la réforme de la couverture sociale des élus en déplorant sa principale motivation financière, l'absence de concertation et le retard dans la publication des textes d'application. Elle a également insisté pour que les nombreuses initiatives sur le statut de l'élu s'inscrivent dans une réflexion plus globale.

En réponse, le Premier ministre s'est montré favorable à la possibilité d'intégrer à la proposition de loi sénatoriale de Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sueur certaines des préconisations du rapport de l'Assemblée nationale sur le statut de l'élu.

Cf. : réf. CW12227 sur www.amf.asso.fr

Conférence des finances publiques locales

L'AMF a participé le 16 juillet à la Conférence des finances publiques locales présidée par le Premier ministre. Jacques Pélissard et les présidents des autres associations du bloc communal ont rappelé à l'Etat les exigences des collectivités préalables à tout « pacte de confiance et de responsabilité » digne de ce nom. Ils ont pris acte de la contribution des collectivités locales demandée par l'Etat pour redresser les comptes publics nationaux, mais ont insisté sur son caractère exceptionnel et ont demandé son lissage sur trois ans et sa répartition proportionnelle aux recettes de chaque niveau territorial. Ils ont aussi sollicité une réunion en urgence pour préciser les modalités de cette contribution exceptionnelle, l'identification des charges et normes imposées aux collectivités, la concrétisation du « choc de simplification » annoncé, ainsi que la clarification des objectifs de la péréquation.

Création de l'Agence France Locale en octobre

Le Parlement a adopté le 18 juillet la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Les collectivités locales peuvent désormais constituer leur propre Agence de financement, complémentaire à l'offre bancaire. Cette agence sera installée en octobre et aura pour nom : Agence France Locale (The French Local Government Funding Agency).

Sa première mission sera de créer une filiale exerçant l'activité de prêt et d'entamer la procédure d'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les modalités de fonctionnement de l'Agence et d'accès à ses financements seront dévoilées au prochain Congrès des maires de France.

Rencontre REP

L'AMF a organisé un débat sur le recyclage des déchets : la collecte sélective doit-elle être organisée par les collectivités ou par les industriels produisant les produits neufs ? Les matériaux triés par les citoyens doivent-ils alimenter l'économie locale ou faut-il les vendre sur les marchés internationaux plus rémunérateurs ? Quelle place pour l'économie sociale et solidaire ? En conclusion, l'AMF a lancé un appel pour le renforcement des partenariats à la base des dispositifs de recyclage.

Voir www.amf.asso.fr/Référence : BW12212

PLU intercommunal : pas de transfert autoritaire

L'AMF a adressé un courrier à l'ensemble des députés pour leur faire part de sa ferme opposition à une attribution automatique de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes. Cette mesure déposséderait les communes d'une compétence essentielle issue des lois de décentralisation de 1982. Un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) n'est intéressant que s'il est la traduction d'un projet politique partagé entre les communes et porté par les élus, sur un périmètre pertinent.

Son transfert aux communautés, possible aujourd'hui et plus fréquent en milieu rural que dans les espaces urbains, relève d'une volonté des communes membres qui ont approfondi, dans le temps et sur des projets précis, la solidarité intercommunale.

C'est pourquoi, alors que les communautés de communes et d'agglomération disposent, avec les SCOT par exemple, des outils et procédures favorisant un urbanisme durable, un transfert autoritaire de la compétence PLU, sans aucun débat entre les communes membres, suscitera non seulement des coûts, en particulier pour toutes les communes aujourd'hui régies par le Règlement national d'urbanisme (RNU) et qui ne subissent aucune pression foncière, mais il sera aussi source de retards et de blocages immédiats, avec des effets négatifs tant sur la production de logements que sur le développement.

Voir www.amf.asso.fr/Référence : BW12256

Culture : rencontre des élus à Avignon

Lors du festival d'Avignon, onze associations d'élus, dont l'AMF, ont co-organisé, le 19 juillet 2013, une rencontre intitulée "Et maintenant, la culture, on fait comment ?". L'enjeu était de définir un positionnement des collectivités locales face à la nouvelle donne culturelle, caractérisée par des mutations sociétales (dont le numérique), politiques et artistiques, dans un contexte budgétaire durablement contraint. Les associations d'élus ont signé une déclaration présentant quinze engagements pour refonder l'ancrage des politiques culturelles au cœur des politiques publiques, notamment en replaçant la personne au centre des politiques culturelles, en soutenant les artistes et les équipements culturels et en défendant l'exception culturelle au niveau européen.

Voir www.amf.asso.fr/Référence : BW12231

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON



Chaque année, plus de 10 000 communes s'unissent dans un même élan de solidarité pour participer au Téléthon.

C'est l'occasion de mobiliser tous les acteurs de la vie locale : personnel communal, associations culturelles et sportives, structures institutionnelles, scolaires, centres de loisirs,

maisons de quartiers mais aussi commerces et entreprises locales... 2013 est une année riche en événements pour l'AFM-Téléthon avec le lancement de nouveaux essais thérapeutiques et une première mondiale pour une association de malades et de parents de malades : l'obtention du statut d'établissement pharmaceutique pour Généthon, le laboratoire du Téléthon. Si vous souhaitez prendre part, les 6 et 7 décembre prochain, au Téléthon 2013, vous pouvez contacter les équipes locales de bénévoles qui vous apporteront aide et conseils.

CONTACT <http://coordination.telethon.fr>

tales qui resteront dans nos archives. Il vous est proposé, au cours de cette semaine, d'organiser des manifestations dans votre commune, en sollicitant toutes les associations liées à l'écriture, à la culture ou à l'animation. Retrouvez sur le site de l'événement l'ensemble des actions. Pour les écoles, un kit pédagogique de 30 cartes postales permettant aux élèves de travailler sur l'écriture vous sera adressé gratuitement sur demande.

CONTACT www.semainedelecture.fr

JEUNESSE

ANACEJ

L'Anacej a remis, le 26 juin à l'Hôtel de Ville de Nancy, les Prix Anacej des jeunes citoyens qui récompensent des actions menées par des jeunes de 7 à 25 ans au sein de conseils d'enfants et de jeunes.

Les lauréats sont : la ville de Montpellier (34), le conseil municipal d'enfants (9-10 ans) de Plomelin (29), le conseil municipal de la jeunesse (13-18 ans) d'Annonay (07), le conseil local des jeunes (12-15 ans) de Pau (64), le conseil intercommunal de jeunes (11-16 ans) de Bords-de-Veyle (01), le conseil général des jeunes (13-16 ans) de La Réunion (974), le conseil départemental des collégiens (13-15 ans) du Pas-de-Calais (62), et le conseil régional des jeunes (15-21 ans) du Limousin. Enfin le Grand Prix a été décerné au conseil municipal d'enfants de Plomelin (29).

CONTACT erwan.dagorne@anacej.asso.fr

ENVIRONNEMENT

JOUR DE LA NUIT



La quatrième édition du Jour de la Nuit, manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, aura

lieu le 12 octobre. L'association Agir pour l'Environnement, à l'origine de cette initiative, appelle cette année encore les collectivités locales, les associations et les gestionnaires d'espaces naturels à mettre en place auprès du grand public des opérations telles que balades nocturnes ou extinction de l'éclairage public. Inscription sur www.jourdelanuit.fr

CONTACT ldkochko@jourdelanuit.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RUBANS

Les Rubans du développement durable labélisent chaque année, après appel à candida-

tures, des collectivités locales qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques, avec des réalisations concrètes, innovantes, exemplaires. Reconnus comme une référence par les collectivités, les Rubans du développement durable sont animés par l'AMF, l'AMGVF et le Comité 21. Les labels 2013 ont été remis le 2 juillet dernier dans les salons de la Présidence du Sénat. Ils sont décernés pour une durée de deux ans. Des panneaux signalétiques sont affichés à l'entrée des territoires et sur les supports de communication des collectivités. En onze éditions, 161 labels ont été décernés ou renouvelés par le jury des Rubans du développement durable.

CONTACT www.rubansdudeveloppementdurable.com

CULTURE

SEMAINE DE L'ÉCRITURE

L'association Semaine de l'écriture lance, du 7 au 13 octobre 2013, l'opération « une semaine pour mettre l'écriture à la une ». Cette initiative nationale a pour objectif pendant une semaine de faire retrouver le plaisir et la sensation de l'écriture manuscrite. Une semaine pour s'adresser des courriers, des cartes pos-

ÉVÉNEMENT

DEMAIN NOS VILLES



Depuis le 9 septembre, RMC et l'AMF se sont à nouveau associés sur l'événement

« Demain nos villes » afin de mettre à l'honneur les meilleures initiatives des communes. Ce dispositif s'articule autour de huit thématiques : emploi, éducation, transports, développement durable, urbanisme, innovations/technologies, énergie, sports/loisirs. Les meilleurs dossiers seront rassemblés dans le « Manifeste Demain Nos Villes 2013 », qui sera distribué lors du prochain Congrès des maires de France et téléchargeable sur rmc.fr.

Une retraite par rente ouverte à tous les élus

Il est encore temps pour les élus, tant que leur mandat est en cours, de souscrire une adhésion à une retraite par rente - en complément de l'IRCANTEC et, depuis le début de l'année 2013, de l'éventuelle cotisation au régime de retraite de la sécurité sociale - et notamment de procéder au rachat total ou partiel des années de mandat postérieures au 31 mars 1992, avec la participation équivalente de la collectivité ou de l'EPCI. Rappelons que l'abondement de la collectivité est une dépense obligatoire, automatique et sans délibération particulière (article L. 2321-2-3° du CGCT).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les élus qui perçoivent une indemnité de fonction peuvent adhérer à une retraite par rente, y compris ceux qui, ayant choisi de cesser leur activité professionnelle pour leur mandat, étaient déjà affiliés au régime de sécurité sociale et n'avaient pas droit à ce troisième niveau de retraite (article L 2123-7 modifié du CGCT). L'adhésion de l' élu est libre. Le taux de cotisation, 4, 6 ou 8% de l'indemnité brute perçue, est choisi au moment de l'affiliation. La constitution de cette retraite est cumulable avec n'importe quel autre régime et l' élu peut bénéficier de sa rente dès 55 ans, même s'il est encore en activité.

Néanmoins, il faut savoir que le rapport d'information de la Commission des lois de l'Assemblée nationale sur

le « statut de l' élu », présenté par Philippe Doucet et Philippe Gosselin le 19 juin dernier, propose de rendre obligatoire la constitution d'une retraite par rente, ce qui était le souhait de l'AMF depuis plusieurs années, mais, en revanche, propose la suppression de la possibilité de rachats de points pour les périodes antérieures au mandat en cours.

L'AMF a initié en 1992, suite au décret d'application de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 favorisant, entre autres, la constitution de retraite supplémentaire facultative au profit des élus locaux, la création de FONPEL, fonds de pension des élus, afin d'offrir aux élus indemnisés la possibilité de se constituer une retraite supplémentaire.

L'association FONPEL a alors confié la gestion administrative du régime à la Caisse des dépôts et consignations et la gestion financière à un consortium d'entreprises d'assurances que sont la CNP, Allianz et AXA. Aujourd'hui, les services de FONPEL se déplacent dans les collectivités ou dans les associations départementales qui le souhaitent, pour donner des informations pratiques sur le régime et proposer des simulations personnalisées et gratuites.

CONTACT FONPEL – 01 44 18 13 97 / delphine.breure@amf.asso.fr

ELECTIONS

SEUIL DE POPULATION

Suite à la baisse du seuil de scrutin de liste de 3 500 à 1 000 habitants, l'AMF avait saisi l'INSEE pour que les communes dont la population avoisine ce dernier seuil puissent disposer de ce chiffre avant décembre 2013.

En réponse, l'INSEE a indiqué que les chiffres de populations légales, intégrant des données récentes, ne peuvent être transmis avant début décembre.

L'INSEE estime par ailleurs que pour la majorité des communes, la population de 2013 évoluera peu. Aussi seules quelques centaines de communes devraient rester jusqu'en décembre dans l'incertitude du mode de scrutin applicable en mars 2014.

Sur la concomitance des dates du recensement et de la campagne électorale, après avoir signifié l'impossibilité de décaler cette enquête, l'INSEE a précisé que des consignes seront données, comme en 2008, pour assurer l'indépendance entre ces deux opérations.

Voir amf.asso.fr CW12242

INSERTION

EMPLOIS D'AVENIR : ASSURANCE CHÔMAGE

L'AMF a de nouveau demandé au ministre de l'Emploi la création, pour les collectivités locales, d'un dispositif spécifique d'adhésion au régime de l'assurance chômage pour les emplois d'avenir.

Actuellement, celles-ci doivent s'affilier pour l'ensemble du personnel non statutaire ou être en régime d'auto assurance. Ce régime implique que la collectivité locale doit indemniser les bénéficiaires des contrats d'avenir ne donnant pas lieu à un emploi ainsi que ceux qui se retrouvent au chômage après une période de travail dont la durée est inférieure à celle du contrat d'avenir.

En réponse à cette demande, le ministre a indiqué qu'il n'envisageait pas de solliciter les partenaires sociaux pour la mise en place d'un tel dispositif car l'expérience récente de la mise en œuvre d'un dispositif similaire s'était révélée négative, très peu de collectivités y ayant adhéré.

Appel à projets « micropolluants dans les milieux aquatiques »

Le ministère chargé de l'Ecologie, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et les Agences de l'eau lancent un appel à projets pour inciter les collectivités à mettre en place des projets innovants afin de mieux connaître et réduire l'impact des micropolluants sur les ressources aquatiques de leurs territoires. Jusqu'à 10 millions d'euros seront affectés au soutien de ces projets entre 2014 et 2018. Candidatures jusqu'au 4 novembre 2013.

www.onema.fr/Appel-a-projets-Micropolluants-dans-les-milieux-aquatiques

Ecofolio

Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2013, les collectivités doivent déclarer les tonnages de papiers collectés et triés en 2012. En raison du renouvellement de l'agrément d'EcoFolio, il est indispensable de signer au préalable la nouvelle convention. Depuis cette année, EcoFolio soutient aussi la collecte et le tri des papiers de bureau. Les collectivités ne disposant pas toujours des données à ce sujet, il est prévu d'estimer les tonnages concernés à 12% des tonnages déclarés.

CONTACT www.ecofolio.fr/collectivite/la-declaration-est-ouverte

Portail internet des collectivités locales

La direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale des finances publiques (DGFiP) ont fusionné leurs sites Internet pour former un portail unique de l'Etat « au service des collectivités territoriales » : www.collectivites-locales.gouv.fr. Le nouveau site présente toute l'actualité législative concernant les collectivités, ainsi que des fiches pratiques sur les instructions budgétaires ou la fonction publique territoriale.

Cœur de village, cœur de bourg, un nouveau visage ?

Vaste question, tant pour un bourg que pour un centre en déclin. C'est un véritable enjeu pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions actuelles et cherchent à répondre aux inquiétudes des habitants et des commerçants. Plusieurs solutions s'offrent aux maires (intervenir sur le foncier, valoriser le patrimoine, réhabiliter l'espace), encore faut-il savoir comment agir, avec qui, avec quoi ?

Ce colloque, qui se tiendra à Beaune le 3 octobre prochain dans le cadre du Congrès de l'ATTF, propose de faire le point sur les connaissances indispensables, les pistes d'actions envisageables et la prise en compte de l'expérience acquise en vue d'améliorer les situations.

Contact : Mairie 2000 – 01 44 18 13 97

Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent désormais un lieu d'échange et de partage incontournable. Ils permettent d'atteindre des cibles habituellement difficiles à toucher mais également au maire d'être plus réactif en termes de communication. Pourtant force est de constater que les élus conservent une certaine défiance envers ces nouveaux outils ou s'interrogent sur leur utilité. Or, la question n'est plus de savoir s'ils sont utiles mais comment les utiliser de façon efficace et sûre. C'est ce à quoi deux webconférences organisées respectivement les 10 septembre et 5 novembre tenteront de répondre. Pour en savoir plus : mairie2000.asso.fr

Déplacements FONPEL

Plus que sept mois de mandat pour nos élus locaux avant les prochaines élections, l'équipe de FONPEL parcourt le territoire pour communiquer

sur le régime de retraite supplémentaire créé par l'AMF et notamment sur la possibilité qui est encore donnée aux élus de racheter les points de leurs mandats précédents. FONPEL sera présent auprès des élus de la Haute-Saône lors de leur assemblée générale à Vesoul le 21 septembre prochain et auprès des conseillers généraux de la Manche le 27 septembre à Saint-Lô.

Pour tout renseignement complémentaire :
FONPEL – 01 44 18 13 97

Partenariat renforcé avec la Gendarmerie nationale

Le 26 juin a été signée une convention de partenariat entre le président de l'AMF et le général d'armée Denis Favier, directeur général de la Gendarmerie nationale.

Structurant des pratiques déjà existantes localement, ce document, déclinable au niveau départemental, initie aussi de nouvelles coopérations telles que le développement d'actions d'information et la réalisation de guides pour les élus et les responsables territoriaux de la gendarmerie ainsi que la diffusion d'un baromètre annuel sur les relations entre les maires et la gendarmerie.

Les supports de l'AMF évoluent

Maires de France change : le numéro de septembre a inauguré une nouvelle formule. La création d'une rubrique « Pratique » alimentée par des initiatives de terrain souvent reproductibles et le renforcement de la rubrique juridique sont faits pour répondre à vos attentes. La maquette du magazine a été également rénovée pour rendre l'accès à l'information plus agréable et rapide et le sommaire est désormais développé sur deux pages pour vous permettre d'accéder plus rapidement aux rubriques que vous souhaitez consulter en priorité.

AGENDA DE L'AMF

1ER OCTOBRE

- Signature de la convention AMF-Opéra de Paris
- Commission Fonction publique territoriale de l'AMF
- Commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF
- Commission des Finances de l'AMF

2 OCTOBRE

- Bureau de l'AMF
- Réunion des présidents de CDPPT

9 OCTOBRE

- Petit-déjeuner de l'AMF avec Gérard Mestrallet, PDG de GDF Suez
- Groupe de travail Technologies de l'information et de la communication de l'AMF

17 OCTOBRE

- Comité directeur de l'AMF

22 OCTOBRE

- Assemblée générale constitutive de l'Agence France Locale

AGENDA DES AD

3-4 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires du Gard

5 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires du Pas-de-Calais
- Assemblée générale des maires de la Sarthe

11 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de l'Ardèche
- Assemblée générale des maires du Finistère

12 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires des Pyrénées-Orientales
- Assemblée générale des maires de Loire-Atlantique

18 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires d'Ille-et-Vilaine

19 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de Rhône *
- Assemblée générale des maires de l'Oise
- Assemblée générale des maires de Haute-Vienne
- Assemblée générale des maires de Haute-Garonne
- Assemblée générale des maires des Côtes-d'Armor

26 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires du Puy-de-Dôme
- Assemblée générale des maires de la Mayenne *

* Présence de Jacques Péliissard

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 305 DE SEPTEMBRE 2013

Dossier. Budgets municipaux 2014 : comment faire face à la baisse des ressources ?
Territoires. Futures métropoles : ce qu'en pensent les élus concernés
Pratique. Améliorer la signalisation
Juridique. Prise illégale d'intérêt, favoritisme : prévenir les risques juridiques

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 305. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 1760-9712.

Crédits photographiques :
© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1
© klickerminth/Fotolia.com